

ASSEMBLÉE NATIONALE19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENTprésenté par
M. Issindou

ARTICLE 63

À la dernière phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« groupe »,

le mot :

« fratrie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.